



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 août 2016

- Membres afférents au Conseil Municipal : **15** - En exercice : **15** - Présents : **14**
- Excusés : François VILLIEN (pouvoir à Michel GILES)
- Secrétaire de séance : Nadine NOEL - Président de séance : Michel GILES, Maire

La séance est ouverte à 18 h 30.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent :

Les procès-verbaux des conseil municipaux des 30 juin et 7 juillet 2016 sont lus et approuvés à l'unanimité.

1 - INTERCOMMUNALITE, URBANISME, PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE :

1.1 Intercommunalité

1.1.1 Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 19 juillet 2016

Denis PERRIN et Michel GILES présentent un bref compte-rendu des sujets abordés lors du conseil communautaire de la CCVD :

- Vote d'un budget supplémentaire
- Vote d'une subvention de 2.000 € à Puy-Saint-Martin pour le TCFIA.
- Vote d'une subvention exceptionnelle de 6.405 € pour la Mission Locale de Crest, suite à la baisse des financements du Département approuvée.
- Présentation des modalités de déploiement de la fibre optique : Puy-Saint-Martin fait partie de la 2^e tranche (2018). 4 critères ont été retenus pour prioriser le déploiement : zone grise (zone à débit faible), zones non accessibles au VDSL2 (Très haut débit téléphonique), peu de résidences secondaires et densité de la zone d'activités.

1.1.2 Délibération pour approuver la dénomination et la gouvernance du Syndicat Intercommunal issu de la fusion des Syndicats des Eaux du Bas Roubion et de Citelle.

↳ **Le conseil délibère et approuve à l'unanimité ces modifications, et désigne ses délégués au sein du nouveau syndicat :**

Délégués titulaires : Max LAMANDE et Samuel BEDOUIN

Délégués suppléants : David LAMANDE et Michel GILES

1.1.3 Invitation à la réunion du comité de bassin Roubion – Jabron : Davis LAMANDE y participera.

1.1.4 Invitation au colloque organisé par le SYTRAD, le mercredi 19/10/2016, à Etoile, sur « la gestion des déchets ménagers ».

1.2 Urbanisme

1.2.1 Demandes d'urbanisme

La prochaine réunion de la commission « Urbanisme » est fixée au 31 août. Plusieurs demandes seront examinées.

1.2.2 PLU

Une réunion aura lieu le 8/9/2016 avec les personnes publiques associées qui ont reçu les documents établis sous la responsabilité du bureau d'études Pro&Co.

Le panel d'habitants est invité à une réunion de présentation et d'échanges le samedi 24 septembre matin.

Une réunion publique à l'attention de tous les puy-saint-martinois sera organisée le samedi 24 septembre à 15h à la salle des fêtes.

1.3 Personnel

Suite aux avis des CTP et CHSCT du CDG de la Drôme en date du 20/06/2016, le conseil délibère et approuve à l'unanimité :

- ↳ **Le** protocole d'Aménagement et de réduction du temps du Travail
- ↳ **Le** Règlement Intérieur comprenant le Règlement de Travail en Santé, Sécurité et Conditions de Travail
- ↳ **L'adhésion à PLURALYS pour** la mise en place de l'action sociale en direction des agents faisant partie de la fonction publique territoriale, à compter du 1^{er} juillet 2016.

1.4 Administration générale

1.4.1 Le prochain conseil d'adjoints aura lieu le samedi 3 septembre 2016, à 10 heures.

1.4.2 La réunion de travail mensuelle des conseillers municipaux aura lieu **le jeudi 8 septembre 2016, à 18 heures.**

1.4.3 Denis PERRIN et Michel GILES participeront à une réunion organisée par la Poste le mardi 20 septembre 2016 : présentation des nouveaux services APC aux gérant(e)s des agences postales.

1.4.4 L'inauguration du local Chantecaille aura lieu le vendredi 16 septembre 2016, à 18 heures.

2 - JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, SOLIDARITE :

2.1 Jeunesse

Une réunion du Conseil des jeunes sera programmée après la rentrée scolaire.

2.2 Vie scolaire et périscolaire

2.2.1 Recrutement d'une directrice du périscolaire : 7 candidats se sont présentés ; 4 personnes sélectionnées ont été invitées à une rencontre avec le jury composé de Michel GILES, Irène MAURIN et Xavier du GARREAU. Le jury a retenu la candidature d'Aline DRAY, qui occupera à partir du 1^{er} septembre 2016 le poste de titulaire à temps non complet (20 heures par semaine).

2.2.2 Rentrée scolaire : elle aura lieu le jeudi 1^{er} septembre.

2.3 Solidarité

Notre doyenne, Denise THOMAS est décédée à l'âge de 95 ans. Notre nouvelle doyenne est Madame Ilmi GUDZEIT, 94 ans.

3 TRAVAUX, VOIRIE, CADRE DE VIE :

3.1 Travaux

3.1.1 Rénovation des appartements de l'école.

Suite à une visite sur place, DAH nous a indiqué qu'ils peuvent assurer la rénovation s'ils en reçoivent la jouissance et avec une convention d'une durée de 50 ans ; DAH bénéficie des loyers ; la Mairie bénéficie des taxes d'habitation et foncières.

La commission « travaux » est chargée, avec la commission « finances » d'étudier les différentes possibilités offertes, et de faire chiffrer les travaux par des entreprises.

3.1.2 Travaux de mise en accessibilité de l'école

Les travaux d'accessibilité de l'école sont programmés pour les vacances de Toussaint.

3.1.3 Chauffage de la salle des fêtes

Le chauffage actuel est bruyant et énergivore. Un devis a été établi pour son remplacement par des aérothermes plus modernes, conseillés par le SDED : 5.800 €.

3.2 Voirie

Le goudronnage du Chemin des Ours est prévu pour fin septembre 2016.

3.3 Cadre de vie

Xavier du GARREAU et Nathalie CORTES participeront à la journée « Compost et Territoires » organisé le 29 septembre 2016 à Puy-Saint-Martin, pour laquelle des informations seront communiquées ultérieurement.

4 - VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, TOURISME, ET COMMUNICATION

3.1 Vie associative

Médiathèque : approbation du règlement intérieur et des conventions « médiathèque – commune – département ».

- ↳ ***Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité la convention entre la mairie et le Département pour le fonctionnement de la médiathèque municipale***
- ↳ ***Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité la convention entre la mairie et l'association « Bibliothèque communale » pour le fonctionnement de la médiathèque municipale***
- ↳ ***Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité la convention entre la mairie, l'association « Bibliothèque communale » et l'école pour l'accès des scolaires à la médiathèque municipale***
- ↳ ***Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité le règlement intérieur de la médiathèque municipale***
- ↳ ***Le conseil municipal délibère et accepte à l'unanimité la mise à disposition du local « Chantecaille » à la médiathèque municipale, et autorise l'association « Bibliothèque communale » à y domicilier son siège social.***

La vogue aura lieu les 2, 3 et 4 septembre. Tous les puy-saint-martinois ont cordialement invités à l'apéritif municipal qui précèdera le pique-nique géant le dimanche 4 septembre à midi. Un annuaire des associations sera remis à cette occasion aux nouveaux arrivants.

Le départ de la course cycliste féminine TCFIA sera donné le lundi 5 septembre à 15h30 devant la mairie, route de Charols. Ne animation sera organisée place de la mairie à partir de 10h.

3.2 Culture

Ecole de musique

La rentrée de l'école de musique aura lieu mi-septembre 2016 avec possibilité d'assurer cette année des cours de flutes. Le directeur rappelle que si des personnes sont intéressées par des cours d'instruments autres que ceux proposés, ces personnes peuvent lui en parler.

Une journée « Portes ouvertes » sera organisée le 7 septembre 2016, de 14h à 17h à l'école de musique (dans l'ancienne salle de la médiathèque – Grand Rue).

3.3 Tourisme

Denis PERRIN participera à une réunion « tourisme », à la CCVD, le vendredi 2 septembre. Le Conseil communautaire doit débattre du tourisme lors de la réunion du 20 septembre

3.4 Communication

Le PSM No 75 sortira en octobre 2016. Les articles sont attendus pour fin septembre 2016

4 FINANCES ET ENERGIE

4.1 Finances

Acceptation et affectation d'un don :

↳ ***Le conseil municipal délibère et accepte à l'unanimité un don de 2.650 €, et décide de l'affecter en recette d'investissement.***

4.2 Energie

Délégation de compétence au SDED pour la pose de bornes de recharge électrique pour voiture et vélos électriques : le SDED pose 114 bornes en 2016-2018 et Puy-Saint-Martin n'en fait pas partie. Le maire propose au conseil de déléguer cette compétence au SDED, de façon à être pris en considération dans la deuxième tranche de pose de bornes 2019-2021.

↳ ***Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de déléguer au SDED la compétence « Création et infrastructure de charge ».***

5. Questions Diverses :

5.1 Proposition de don de brebis à la commune pour le débroussaillage : La question sera étudiée par la commission « Travaux » pour le débroussaillage du Chastelas.

5.2 Entretien du village

Plusieurs réclamations sont parvenues à la mairie concernant le manque d'entretien des rues du village et du cimetière. Le maire rappelle que la commune s'est engagée dans une démarche « zéro phyto » afin de préserver notre environnement. Il sera donc difficile, sans utilisation de produits chimiques, de garantir le même niveau d'entretien. Il est donc indispensable que chacun s'habitue à la présence d'herbes d'une part, et participe à l'effort collectif en nettoyant devant chez lui d'autre part.

Pour le cimetière, il est toutefois décidé, compte tenu du caractère sensible de ce lieu, de faire une exception et de différer la mise en œuvre de la démarche « zéro phyto ».

5.3 Entretien des chemins

Des remarques sont formulées sur l'entretien des chemins de randonnée, en général, et du « circuit bleu » entre la route de Roynac et la route de Cléon, en particulier, ainsi que sur les alentours de l'édicule de l'aire de camping-cars.

La séance est levée à 20h30.

Prochain conseil municipal, le jeudi 22 septembre 2016, à 18h30